



CONNAISSEZ VOS DROITS DANS LES PROCÉDURES D'EXPULSION

Toutes les personnes aux États-Unis, *y compris les immigrants sans papiers*, ont des droits et des protections constitutionnels. Ni l'immigration ni la police ne supposeront que vous souhaitez exercer vos droits. Vous êtes responsable de les faire valoir en montrant votre carte Connaissiez vos droits ou en informant l'officier que vous exercez vos droits.

Si vous êtes soumis à une procédure d'expulsion, vous avez des droits qui vous protègent.

Vous devez recevoir une copie de votre Avis de Comparution (Notice to Appear - NTA).

Un NTA est le document qui déclenche votre procédure d'expulsion et vous informe des raisons pour lesquelles l'immigration estime que vous devez être expulsé des États-Unis. Assurez-vous de revoir le NTA avec un représentant légal.

Vous avez le droit de contester votre dossier et d'avoir un procès.

Si vous êtes récemment entré aux États-Unis près de la frontière ou si vous avez été expulsé auparavant, l'immigration peut essayer de vous expulser sans audience ni représentant légal. En général, cependant, sauf si vous manquez une audience, le gouvernement ne peut pas vous expulser sans d'abord vous offrir un procès (appelé audience individuelle) où vous avez l'opportunité de lutter pour obtenir la permission de rester aux États-Unis.

Vous devez recevoir un Avis d'Audience pour chaque audience programmée.

L'Avis d'Audience liste la date, l'heure et le lieu de vos audiences programmées. Vous pouvez également vérifier les audiences programmées via la ligne d'assistance. Pour utiliser la ligne d'assistance, vous devez avoir votre numéro d'immigration ("A"). Appelez le 1-800-898-7180 ou allez sur acis.eoir.justice.gov/en.

Vous pouvez être expulsé si vous manquez votre audience.

Si vous n'êtes pas au tribunal pour une audience programmée, le juge signera probablement un ordre d'expulsion. Sauf exception limitée, cela signifie que vous perdez votre affaire sans une seconde chance de la contester.

Vous avez le droit à un représentant légal.

Vous pouvez avoir un représentant légal avec vous à toutes les audiences d'immigration. Le gouvernement ne vous fournira pas de représentation gratuite. Si vous n'avez pas de représentant, demandez une liste de services juridiques gratuits ou à bas coût et demandez au juge du temps pour en trouver un. Un représentant peut aider à démontrer que votre raison d'être ici est une défense valable contre l'expulsion selon la loi américaine.

Note: Aux États-Unis, les notaires ne sont pas autorisés à pratiquer le droit de l'immigration – seuls les avocats et les représentants accrédités le sont. Méfiez-vous de toute personne se livrant à la pratique non autorisée du droit ! Vous avez le droit de demander à la personne prête à vous aider si elle est un avocat ou un représentant pleinement accrédité avec l'autorisation de pratiquer le droit et de se rendre au tribunal d'immigration avec vous.

Vous devez avoir un interprète dans une langue que vous parlez et comprenez couramment.

Il est très important que vous compreniez ce qui est dit au tribunal, donc si vous avez du mal à comprendre l'interprète, vous devez en informer le juge.

Vous avez le droit de demander un départ volontaire.

Vous pouvez faire cela si vous ne voulez pas contester votre cas. Vous êtes responsable de l'achat de votre billet retour et de quitter dans les 60 jours suivant l'ordre du juge. Parlez à un représentant légal des conséquences du départ volontaire et de l'expulsion.

Vous avez le droit de faire appel.

En général, si un juge émet un ordre avec lequel vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez demander qu'il soit réexaminé par une autorité supérieure. Consultez un représentant légal pour connaître les délais et l'autorité légale pour un appel.